

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00021 Numéro SIREN : 415 173 418 Nom ou dénomination : A.G.E.
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2018 sous le numéro de dépôt 7111

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/10/2018

Numéro de dépôt : 2018/7111

Déposant :

Nom/dénomination : A.G.E.

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 415 173 418

N° gestion : 1998 B 00021



A.G.E
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 Rue d'Atalante ZAC CITIS
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
RCS CAEN B 415 173 418

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 205 922,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	205 922,31 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 200 euros par part	100 000,00 euros
Le solde	105 922,31 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 652 462,77 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 90 000 euros.

H



Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2015 :

35 000 euros, soit 70 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 500 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 31 500 euros

Exercice clos le 31 mars 2016 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

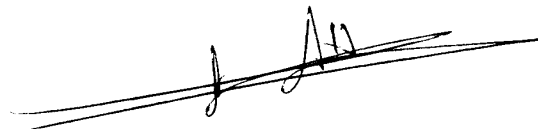
Exercice clos le 31 mars 2017 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Septembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



A.G.E
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 Rue d'Atalante ZAC CITIS
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
RCS CAEN B 415 173 418

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 SEPTEMBRE 2018

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

Madame, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Au titre de l'exercice écoulé sont intervenues les conventions suivantes :

I – Rémunération de Monsieur François FOUCOUT, Gérant de la Société

Montant : 37 050 euros
Outre la CSG déductible et FC : 3 080 euros
Outre CSG non déductible : 2 151 euros
Outre les avantages en nature : 1 529,99 euros

II – Prise en charge par la Société des cotisations sociales personnelles du Gérant

Montant des cotisations obligatoires : 13 126 euros

III – Existence d'un compte courant d'associé dans les livres de la Société au nom de CITIS ORGANISATION & DEVELOPPEMENT

Montant créditeur au 31/03/2018 : 1 388,16 euros
Montant des intérêts : 121,96 euros

H



IV – Existence d'un compte courant d'associé dans les livres de la Société au nom de Monsieur François FOUCOUT

Montant créditeur au 31/03/2018 : 22 euros

V – Poursuite de la location immobilière avec la SCI FAVPI

Montant des loyers : 37 056 euros

Montant des charges locatives : 2 477,78 euros

VI – Souscription d'un emprunt auprès de la BNP afin de financer l'acquisition d'un JUMPER

Montant : 18 093 euros

Date : 10/05/2017

Durée : 59 mois

Garantie : caution

VII – Souscription d'un emprunt auprès de la BNP afin de financer l'acquisition de matériels HILTI

Montant : 11 000 euros

Date : 06/03/2018

Taux : 0,45%

Durée : 36 mois

Sans garantie

VIII – Relations commerciales entre entreprises du même groupe (Achat prestation A.G.E à A.C.S)

Montant : 72 000 euros

IX – Convention de trésorerie conclues avec les Sociétés du groupe (CITIS)

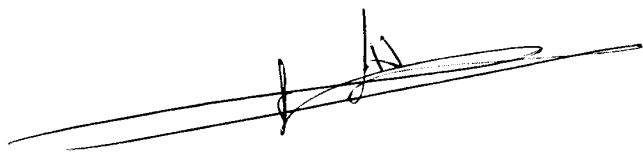
Montant intérêts reçu par CITIS : 121,96 euros

X – Convention de prestations conclues avec les Sociétés du groupe (CITIS)

Montant : 71 507,51 euros

Fait à Hérouville Saint Clair
Le 11 Septembre 2018

LA GERANCE



A.G.E
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 Rue d'Atalante ZAC CITIS
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
RCS CAEN B 415 173 418

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Exercice clos le 31 mars 2018

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 mars 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

Cet exercice a une durée de 12 mois comme précédemment.

La croissance du chiffre d'affaires d'environ 40 % ainsi que l'augmentation de la marge brute ont concouru à la progression du résultat net.

Les charges externes sont en progression de 21 %, les charges de personnel de 16 %.

H



Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La trésorerie a progressé en raison de l'évolution du fonds de roulement de 112 250 euros.

Les capitaux propres avec les comptes courants d'associés représentent 48 % du total du passif.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01 Avril 2018 sont les suivants :

Confirmer l'évolution de l'activité.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 357 889 euros contre 2 384 238 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 40,83%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 13 620 euros contre 36 563 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -62,74%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 354 317 euros contre 887 474 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 52,60%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 911 405 euros contre 575 722 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 58,30%.

H



Handwritten signature.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 19 149 euros contre 17 874 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,13%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 550 592 euros contre 476 402 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,57%.

Le montant des charges sociales s'élève à 235 685 euros contre 200 607 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,48%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 17 contre 15 pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,33%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 35 546 euros contre 23 300 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 52,55%.

Le montant des autres charges s'élève à 7 742 euros contre 1 euro pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 114 438 euros contre 2 181 379 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 42,77%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 257 072 euros contre 239 422 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,37%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 8 461 euros (-1 164 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 265 533 euros contre 238 258 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,44%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 743 euros contre -774 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 60 353 euros contre 63 219 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018 se solde par un bénéfice de 205 922,31 euros contre un bénéfice de 174 265,16 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,16%.

Au 31 mars 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 591 507 euros contre 1 276 102 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,71%.

H



A large, stylized handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 205 922,31 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	205 922,31 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 200 euros par part	100 000,00 euros
Le solde	105 922,31 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 652 462,77 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 660 847,47 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par la gérance.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 90 000 euros.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

H



Handwritten signature.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2015 :

35 000 euros, soit 70 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 500 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 31 500 euros

Exercice clos le 31 mars 2016 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Exercice clos le 31 mars 2017 :

100 000 euros, soit 200 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 138,02 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

f

Q



Nomination d'un Commissaires aux Comptes

L'examen des comptes du dernier exercice clos permet de constater que deux des trois seuils fixés par les textes législatifs et réglementaires pour rendre obligatoire la nomination d'un Commissaire aux Comptes sont atteints.

En application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

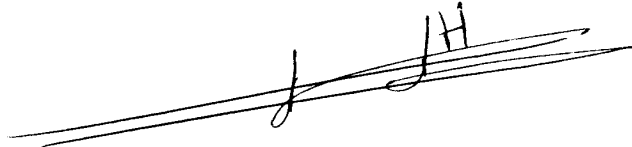
En conséquence, nous vous proposons de nommer la SARL SOCCOM située 14 Rue Martin Luther King 14280 SAINT-CONTEST, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2024.

Aucun commissaire aux comptes suppléant n'est nommé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Hérouville Saint Clair
Le 11 Septembre 2018

LA GERANCE



certa 000333 **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES** **COPIE CERTIFIÉE CONFORME** N° 2065-SD 2018

N° 11084*19 Formulaire à déposer en double exemplaire

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/04/2017 et clos le 31/03/2018 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: A.G.E SARL Adresse du siège social:

SIRET 4 1 5 1 7 3 4 1 8 0 0 0 2 1 Mél: Adresse du principal établissement: 2 Rue d'Atalante Ancienne adresse en cas de changement: 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées ELECTRICITE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	153 135	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: GESTELIA BASSE NORMANDIE 10-14 RUE CLAUDE BLOCH 14000 CAEN Tél: 02.31.47.71.10

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA

Nom et adresse du conseil: Identié du déclarant: Date: Lieu: Qualité et nom du signataire: Signature:

Tél:

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



[Signature]

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	100 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		10 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		90 000	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		100 000	
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1			2	3	4	5	6	7	8	
SARL HOLDING CITIS 2 RUE D'ATALANTE 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR ASSOCIE			450	2018						
FOUCOUT VINCENT 3 IMPASSE DES COQUELICOTS 14600 BASLY ASSOCIE			50	2018						
H DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					



DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement :	N° SIRET du principal établissement	Code APE
	41517341800021	4321A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
A.G.E SARL		
2.Rue d'Atalante		
14200 HEROUVILLE ST CLAIR		

I Résultat de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	228 135
b Dont plus-value nette à court terme	732
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
f Dont moins-value à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis aux taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 Euros x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	75 000
j Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
k Dont plus-value à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
Total lignes h à k	75 000

1 III Bénéfices soumis aux taux normal (a – c – h – i)

153 135

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d – j – k)



RÉPARTITION DU CAPITAL

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement :	N° SIRET du principal établissement	Code APE
	41517341800021	4321A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
A.G.E SARL		
2.Rue d'Atalante		
14200 HEROUVILLE ST CLAIR		

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)
CITIS ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT 2 RUE D'ATALANTE 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	90,00	FOUCOUT FRANCOIS 24 RUE D'ANGUERNY 14920 MATHIEU	51,00
		FOUCOUT ANNIE 24 RUE D'ANGUERNY 14290 MATHIEU	49,00



PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise 2.Rue d'Atalante		14200 HEROUVILLE ST CLAIRDurée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 4 1 5 1 7 3 4 1 8 0 0 0 2 1		Néant *				
		Exercice clos le 3 1 0 3 2 0 1 8				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	29 729 3 197		
	Fonds commercial (I)	AH	AI	136 450 136 450		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	6 997 6 997		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	33 002 22 746 10 256		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	121 101 70 886		
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	128 128		
	TOTAL (II)	BJ	BK	401 489 180 573 220 916		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	10 035 10 035		
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	690 690		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	899 826 131 899 695		
	Autres créances (3)	BZ	CA	99 662 99 662		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	283 205 5 659 277 546		
CRÉANCES	Disponibilités	CF	CG	70 216 70 216		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 748 12 748		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 376 381 5 789 1 370 591		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif + (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 777 870 186 362 1 591 507		
	Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	128	(3) Part à plus d'un an : CR	
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		A.G.E SARL		Néant ☐ *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622.....)		DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	546 540	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	205 922	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	760 847	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	76 572	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 532	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	8 834	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	504 856	
	Dettes fiscales et sociales		DY	217 264	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	21 602	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	830 660		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 591 507		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	775 478		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A.G.E SARL**Néant ☐ *1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2052-SD - (SDNC-DGFIP) - Octobre 2017

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	3 262 037	FE		FF	3 262 037	
		FG	95 852	FH		FI	95 852	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	3 357 889	FK		FL	3 357 889	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	13 620	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 371 509	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 353 954	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	363	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	911 405	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19 149	
	Salaires et traitements *					FY	550 592	
	Charges sociales (10)					FZ	235 686	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	35 415
							GB	
							GC	131
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	7 742
	Autres charges (12)					GF	3 114 438	
Total des charges d'exploitation (+) (II)					GG	257 072		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	14 892	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	14 892	
Total des produits financiers (V)					GQ	5 659		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR	772	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	6 431	
	Total des charges financières (VI)					GV	8 461	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	265 533	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

(R1: NVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		A.G.E SARL		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	420		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	833		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 253		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	409		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	102		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	511		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	743		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	60 353		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 387 655		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 181 732		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	205 922		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HI		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IIP	7 684	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IIX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 348	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CGES / PTS SUR EX ANTERIEUR			33	420			
VNC / PRODUIT DE CESSIION D'ELEMENTS D'ACTIF CEDES			102	833			
AMENDES PENALES			376				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise A.G.E SARL										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	165 776	KE		KF	3 600	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	J9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements ¹ et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	6 997	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	27 202	KT		KU	5 800
		Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	42 193	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	93 635	KZ		LA	18 581	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	34 869	LC		LD	5 802		
	Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LI		LI		IJ		
	Avances et acomptes					IK		IL		IM		
	TOTAL III				LN	204 896	LO		LP	30 183		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	128	1U		1V			
	TOTAL IV				1Q	128	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	370 800	ØH		ØJ	33 783			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ¹ ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	169 376	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		IX		IY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MI	6 997	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	33 002	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN	42 193	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	3 094	MQ	109 122	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	40 670	MU		
	Emballages récupérables et divers			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			NY		NG	3 094	NH	231 985	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	128	2G		
	TOTAL IV			13		NJ		NK	128	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK	3 094	ØL	401 489	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 1 | 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **A.G.E SARL**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise **A. G. E SARL**

Néant ☐ *

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	22 723	PF	7 006	PG		PH	29 729
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	6 997	PW		PX		PY	6 997
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	19 510	QA	3 236	QB		QC	22 746
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	18 742	QE	4 620	QF		QG	23 363
	Matériel de transport	QH	52 283	QI	17 765	QJ	2 992	QK	67 055
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	27 895	QM	2 788	QN		QO	30 683
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	125 427	QV	28 409	QW	2 992	QX	150 844
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	148 150	ØP	35 415	ØQ	2 992	ØR	180 573

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissements

Montant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **A.G.E SARL**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6 271	6U	131	6V	6 271	6W	131
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	5 659	6Z		7A	5 659
	TOTAL III	7B	6 271	TY	5 789	TZ	6 271	UA	5 789
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6 271	UB	5 789	UC	6 271	UD	5 789
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	131	UF	6 271			
			UG	5 659	UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	128	UV	128	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	196		196					
	Autres créances clients				UX	899 629		899 629					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	478		478					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	45 978		45 978					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	45 872		45 872					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	5 824		5 824					
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 510		1 510					
	Charges constatées d'avance				VS	12 748		12 748					
	TOTAUX				VT	1 012 363	VU	1 012 363	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				à 1 an maximum à l'origine	VG	26		26					
				à plus d'1 an à l'origine	VH	76 545		21 363		55 182			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	504 856		504 856						
Personnel et comptes rattachés				8C	31 304		31 304						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	36 352		36 352						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	139 942		139 942						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	9 666		9 666						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	1 532		1 532						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	21 602		21 602						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	821 826	VZ	766 644		55 182				
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	29 093	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	24 499	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	☐	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/10/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WA	205 922		
			de son conjoint						WB			
					moins part déductible *		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	7 138	XE	8 016			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	878					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW	376			
	Amendes et pénalités		WJ	376	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	60 353
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme								I8			
									ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								WN			
									WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR	5 659	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	1 800		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
TOTAL I										WR	282 126	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								WV			
									WH			
									WP			
									WW			
									XB			
									I6			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts :) (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
Majoration d'amortissement *										XD		
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés - 11 septies)		K9	Entreprises nouvelles (14 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5			
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quaterdecies)		L6	Société investissements immobiliers (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
	ZFU-TE (art. 44 octies et netes A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)					PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	17 899	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	239	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1			XG	36 092	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI	228 135	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										Z.L		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	228 135	
										XO		

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZI		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1		
		Imputations	
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)			
			XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2058-C-SD - (SDNC-DGFIP) - Octobre 2017

Désignation de l'entreprise : A.G.E SARL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	174 265		Dividendes		ZE	100 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG				
	TOTAL I	ØF	174 265		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	174 265			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7	38 250	YQ	41 970		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	444 237		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	56 026	XQ	81 828		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	66 868		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	8 856		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	309 616		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	911 405			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	8 341		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	10 808		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	19 149			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	700 952		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	422 987		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *							ØB	456 664		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,60	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		J11		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **A.G.E SARL**Néant ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	(1)	Valeur d'origine*	(2)	Valeur nette réévaluée*	(3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	(4)	Autres amortissements*	(5)	Valeur résiduelle	(6)
I - Immobilisations*	1	FRAIS D'ETAB. RECH. DEVE									
	2	AUTRES IMMOB. INCORP.									
	3	TERRAINS									
	4	CONSTRUCTIONS									
	5	INSTAL. AGENC. CONSTRUCT									
	6	MAT. OUTILLAGE INDUSTRI									
	7	INSTAL. AGENC.									
	8	MAT DE TRANSPORT	3 094			2 992				102	
	9	MAT. BUREAU & INFORMATI									
	10	EMBAL. BUR. INFO. MOBI									
	11	AVANCES ET ACOMPTES									
	12	IMMOB. FINANCIERES									

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente □		Montant global de la plus-value ou de la moins-value □	Court terme □	Long terme □			Plus-value taxables à 19 % (1) □
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8	833	732	732			
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			732			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : **A.G.E SARL**

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,80 % ^②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,80 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ^③	Solde des moins-values à 12,80 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-I-I ^⑦
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^④	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : A. G. E SARL		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A.G.E. SARL										Néant ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: 01/04/2017 et clos le: 31/03/2018										Données en nombre de mois	
										1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 357 889
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	3 357 889
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	1 530
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	1 530
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	1 695 564
Variation négative des stocks										OQ	363
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	480 284
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	23 324
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	7 742
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	2 207 277
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	1 152 143
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	1 152 143
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	3 357 889
Période de référence										GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 7
Date de cessation										GZ	3 1 / 0 3 / 2 0 1 8
										HR	/ /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel *										YP	17
dont apprentis										YF	1
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	17
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

1^{ère} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



N° 11624 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31/03/2018

N° SIRET

41517341800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: A.G.E SARL

ADRESSE (voie) 2 Rue d'Atalante

CODE POSTAL 14200

VILLE: HEROUVILLE ST CLAIR

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

450

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique: SARL Dénomination: CITIS ORGANISATION & DEVELOPPEMENT
N° SIREN (si société établie en France): 415173418 % de détention: 90,00 Nb de parts ou actions: 450
Adresse: N° 2 Voie: RUE D'ATALANTE
Code Postal: 14200 Commune: HEROUVILLE ST CLAIR Pays: FRANCE

Forme juridique: Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): % de détention: Nb de parts ou actions:
Adresse: N° Voie:
Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): % de détention: Nb de parts ou actions:
Adresse: N° Voie:
Code Postal: Commune: Pays:

Forme juridique: Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): % de détention: Nb de parts ou actions:
Adresse: N° Voie:
Code Postal: Commune: Pays:

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2): M Nom patronymique: FOUCOUT Prénom(s): VINCENT
Nom marital: % de détention: 10,00 Nb de parts ou actions: 50
Naissance: Date: 11/09/1982 N° Département: 14 Commune: CAEN Pays: FRANCE
Adresse: N° 3 Voie: IMPASSE DES COQUELICOTS
Code Postal: 14600 Commune: BASLY Pays: FRANCE

Titre (2): Nom patronymique: Prénom(s):
Nom marital: % de détention: Nb de parts ou actions:
Naissance: Date: N° Département: Commune: Pays:
Adresse: N° Voie:
Code Postal: Commune: Pays:

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





N° 11625 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 8

N° SIRET 4 1 5 1 7 3 4 1 8 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.G.E SARL

ADRESSE (voie) 2.Rue d'Atalante

CODE POSTAL 14200

VILLE HEROUVILLE ST CLAIR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2059-G-SD - (SDNC-DGFIP) - Octobre 2017

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



LIASSE FISCALE – ANNEXE**(2018)****Relevé des Charges à payer**Désignation de l'entreprise : **A.G.E SARL**Date de clôture de l'exercice : **31/03/2018****INTERET COURUS SUR EMPRUNTS** 26**INTERET COURUS AGIOS DE DECOUVERT****INTERET COURUS COMPTES COURANTS D'ASSOCIES** 122**FACTURE FOURNISSEURS NON PARVENUES**

Fournisseurs d'achats	1 516
Fournisseurs de sous-traitance	474
Electricité	148
Crédit bail	
Locations	
Charges locatives	740
Assurances	13 689
Honoraires	
Téléphone	
Cotisations centre de gestion	8 195
Fournisseurs d'immobilisations	
Fournisseurs divers	14 143
Fournisseurs intérêts courus	

TOTAL : 38 905**CHARGES A PAYER : ETAT**

Taxe d'apprentissage	630
CFE,CVAE	7 058
Taxe sur les salaires	
Taxe formation continue	
Participation à l'effort de construction	
Taxes foncières	
Taxe sur le véhicules de société	310
Taxe locale d'équipement	
Taxes diverses	216
Dettes Provisionnées pour charges fiscales sur congés payés	

TOTAL : 8 214**CHARGES A PAYER : PERSONNEL**

Dettes provisionnées pour congés à payer	
Dettes provisionnées pour participation des salariés	
Autres charges à payer	25 000

TOTAL : 25 000**CHARGES A PAYER : ORGANISMES SOCIAUX**

Sécurité sociale	
Caisse de congés payés	
Caisse de retraite	
Assedic	
Organic	
Provision cotisations sociales exploitant	
Charges sociales sur congés à payer	
Autres organismes sociaux	12 199

TOTAL : 12 199**CHARGES A PAYER DIVERSES****TOTAL DES CHARGES A PAYER** 84 467



N° 11093 * 19

Formulaire obligatoire (article 51 quater
du Code général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUESN° 2067-SD
(2018)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

du 01/04/2017

au 31/03/2018

Désignation de l'entreprise **A.G.E SARL**Adresse **2.Rue d'Atalante****14200 HEROUVILLE ST CLAIR****A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	FOUCOUT FRANCOIS	GERANT ASSOCIE	24 RUE D'ANGUERNY	14920 MATHIEU				
2	THIEBEAUX CHRISTOPHER	CONDUCTEUR DE TRAVAUX	66 RUE DE LA REFORME	14650 CARPIQUET				
3	ELAARDI ENINE	ELECTRICIEN OUVRIER	37 RUE MONTCALM	APPART 1 14000 CAEN				
4	MUHAMMAD AHSAN	ELECTRICIEN	10 CHEMIN DU BEAU SITE	APPARTEMENT 1 14000 CAEN				
5	HADDOUN ISMAIL	CHARGE D'ETUDE	10 AVENUE GEORGES CLEMI	213 2EME ETAGE 14000 CAEN				
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	56 937			56 937				56 937
2	33 516			33 516				33 516
3	31 594			31 594				31 594
4	36 819			36 819				36 819
5	30 715			30 715				30 715
6								
7								
8								
9								
10								
**	189 581			189 581				189 581

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	19 240
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	6 753
Totaux	25 993

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 10) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 10	
- de l'exercice 2 018 (total col. 9 + total col. 10) 10	215 574	- de l'exercice 2 018 10	228 135
- de l'exercice précédent 10	192 177	- de l'exercice précédent 10	232 368
Nom et qualité du signataire FOUCOUT FRANCOIS GERANT		HEROUVILLE SAINT CLAIR, le 12-06-2018 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire
obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018 ou Année : 2 017		
Dénomination de l'entreprise : A.G.E SARL		Néant ☐
SIREN de l'entreprise	4 1 5 1 7 3 4 1 8	PME au sens communautaire Cocher la case ☐
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case ☐
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :		
SIREN de la société déclarante		
Dénomination de la société mère :		
SIREN de la société mère		
I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		1 080
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[ligne 3 x 7 % ²] + [ligne 4 x 9 % ²]] x 10/90 + ligne 5)		35 854
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	460 981
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3	460 981
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	533
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	5 123
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

NOUVEAUTÉS

- À compter du 1^{er} janvier 2018, le formulaire n° 2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

- Le taux du CICE passe de 6 % à 7 % pour les rémunérations versées en 2017 (article 244 *quater* C du CGI). Le taux reste à 9 % pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 *quater* C du CGI);
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater* B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater* W du CGI)



PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS

III – CAS PARTICULIERS
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois



REPRISEECARTSVL

A.G.E SARL

Détermination des écarts à la clôture de l'exercice	Valeur d'acquisition			Cédés			Différence comptable +/- values	Ecarts imposés antérieurement à déduire du R.F.
	Nombre de titres	Unitaire à l'ouverture de l'exercice	Total	Nombre de titres	Valeur de vente unitaire	Total		
Désignation des titres d'OPCVM								
FCP TRESO	258,06500	232,58430	60 022	258,06500	232,49850	60 000	-22	-18
SWISS BARCLAY	8 000,0000	1,00000	68 000	8 000,0000	1,21900	82 892	14 892	12 240
	8 258,0650		128 022	8 258,0650		142 892	14 870	12 222



TDFCECARTVALLI

A.G.E SARL

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Copie certifiée conforme
AM / 29/10/2018 14:15:12
N° de dépôt - 2018/7111 / 415173418



Extensions

Société : A.G.E SARL

I – RÉINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]